

Règlement du Jeu Concours "Grandes Tendances de la eSanté"

Article 1 : Organisateur

Le jeu concours "Grandes Tendances de la eSanté" est organisé par Interaction Healthcare, dont le siège social est situé à 53 bis Boulevard des belges 76000 Rouen.

Article 2 : Participation

La participation à ce jeu concours est ouverte à toute personne résidant en France et âgée de 18 ans ou plus. Les employés de l'organisateur et leurs proches ne sont pas autorisés à participer.

Article 3 : Modalités de Participation

Pour participer au jeu concours, les participants doivent :

- remplir le formulaire dédié disponible sur la page suivante : <https://offres.interaction-healthcare.com/jeu-concours-gagnez-des-places-pour-lédition-2024>
- s'inscrire à l'événement à distance via le site de l'événement : <https://esante-2024.interaction-healthcare.com/registration/register>

Les participations ne respectant pas ces modalités seront considérées comme nulles.

Article 4 : Durée du Jeu

Le jeu concours se déroule du 08 décembre 2023 au 22 décembre 2023. Les participations enregistrées en dehors de cette période ne seront pas prises en compte.

Article 5 : Sélection des Gagnants

Les gagnants seront sélectionnés de manière aléatoire parmi l'ensemble des participants éligibles. La décision du jury est finale et sans appel.

Article 6 : Dotations

Les lots à gagner sont :

- 2 x 2 places pour la journée du 30 janvier (Avec accès pour le gagnant et l'accompagnant de son choix à la conférence, au cocktail networking, aux ateliers, au village des start-ups à Station F)

Les dotations ne sont ni échangeables ni remboursables.

Article 7 : Notification des Gagnants

Les gagnants seront notifiés par email dans les 10 jours ouvrés suivant la fin du jeu concours. Ils devront confirmer leur acceptation de la dotation dans un délai de 5 jours ouvrés après la notification.

Article 8 : Utilisation des Données Personnelles

En participant à ce jeu concours, les participants consentent à ce que leurs données personnelles soient collectées et utilisées à des fins de gestion du concours. Les données personnelles ne seront pas partagées avec des tiers sans le consentement des participants.

Article 9 : Promotion

Les gagnants acceptent que leur nom et leur image soient utilisés à des fins de promotion du jeu concours sur les supports de communication de l'organisateur.

Article 10 : Modification du Règlement

L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment. Les participants seront informés de toute modification éventuelle.

Article 11 : Litiges

Tout litige lié à ce jeu concours sera soumis à la compétence des tribunaux compétents conformément à la législation en vigueur.

Fait à Bordeaux, le 23/11/2023.